-REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 décembre 2023 -COMPTE-RENDU

Le mardi 12 décembre 2023, le Conseil syndical s'est réuni à Chazey-sur-Ain. 37 déléqués étaient présents. Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a été élu secrétaire de séance.

Sont présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)

Catherine FRANGIONE, représentante de Balan Jean-Gérard MAURICE, Représentant de Béligneux Rernard I AVIRE représentant de Bressolles Philippe GUILLOT-VIGNOT, représentant de Dagneux Sylvie OBADIA, représentante de Sainte-Croix

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-Montagne Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux

Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain Bérénice MACRI-FALCONNET, représentant de Priay Cyrille DUMOULIN, représentant de Saint-Alban Jean-Michel BOULMÉ, représentant de Serrières-sur-Ain

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey Christian de BOISSIEU représentant d'Ambérieu-en-Bugey

Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Maire de Bénonces

Daniel MARTIN, Maire de Blyes

Patrice FREY, représentant de Bourg Saint Christophe Denis SOUCHON, représentant de Charnoz-sur-Ain Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard

Claire ANDRÉ, Maire de Chazey-sur-Ain

Valérie PERRACHON, représentante de Faramans Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu Patrice MARTIN, Maire du Montellier Eric ELIE, Maire de Leyment Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes Laurent REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Jean-Luc VIBERT, représentant de Pérouges Gilbert GRECO, représentant de Pérouges Guy CAGNIN, représentant de St-Denis-en-Bugey Jocelyne LABARRIERE, représentante de Saint-Eloi Béatrice DALMAZ, Maire de Saint-Jean-de-Niost Alain TÊTU, représentant de Sault-Brénaz Véronique CORNA, représentante de Sault-Brénaz Fabrice VENET, Maire de Saint-Maurice-de-Gourdans Julien BELLAND, représentant de Sainte-Julie Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Maire de Vaux-en-Bugev Giuliano D'ANDREA, représentant de Villebois Eric BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon

Ont donné pouvoir :

Sont excusés

CC Plaine de l'Ain : Mesdames AGUERSIF, GARIBIAN, NAMBOTIN, VIGNOLLET, ERIGONI -Messieurs JACQUEMIN, JACQUIN, MANCUSO, MARCELLI, PAIN, DELOFFRE, DUSSARRAT, LADREYT, VETTARD, PELLETIER, BONIN, BOUCHON et BONNARD.

CC de la Côtière à Montluel : Mesdames FABIANO et RACCURT -BATTISTA, POIRSON et TAILLANDIER.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Messieurs GIROUX, TEYSSIER et BATAILLY.

CC Miribel et Plateau: Mesdames POMMAZ, FRANCOIS, TERRIER - Messieurs GAITET, AUBERNON, DELOCHE et GOUBET.

Monsieur Alexandre NANCHI remercie l'ensemble des membres présents, désigne le secrétaire de séance, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

Aucune remarque n'est formulée suite à l'envoi du compte-rendu du Conseil syndical du 12 avril 2023.

Le Président indique à l'assemblée que suite au décès de Jacques PIOT et aux élections sur les communes de Pérouges et Pont d'Ain, il est nécessaire d'installer trois nouveaux membres :

- pour la Communautés de communes de la Côtière à Montluel : Philippe FERRAND pour Béligneux,
- pour la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain : Jean-Luc VIBERT pour Pérouges,
- pour la Communauté de communes de Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Vincent BOURDEAUDUCQ pour Pont d'Ain.

Les nouveaux membres titulaires et suppléant sont officiellement installés au Conseil syndical du SCoT BUCOPA.

DELIBERATION N°15 - MISE A DISPOSITION DE L'ASSISTANTE AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME **PEROUGES BUGEY PLAINE DE L'AIN POUR 2024**

Le Président indique que, comme chaque année, une délibération est prise pour autoriser la mise à disposition de l'assistante du SCoT BUCOPA qui partage son temps de travail à 45% avec l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain et précise qu'une convention est conclue entre les deux structures.

L'assemblée se demande s'il ne serait pas judicieux de conclure une convention dans laquelle il serait stipulé un renouvellement par tacite reconduction de cette mise à disposition.

Il est proposé d'en discuter avec la direction de l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain et voir si cela est possible avec le Service de Gestion Comptable de Montluel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Le Président présente Sophie LELCHAT, Cheffe du service Rhône rive droite et Cécile MARQUESTE, chargée d'intervention qui sont venues à ce conseil pour présenter les résultats d'une nouvelle étude sur les débits du Rhône pour anticiper leur évolution.

Cette étude lancée fin 2021 et co-pilotée avec la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes examine l'hydrologie du fleuve Rhône face aux effets du changement climatique. En matière d'enjeux environnementaux, le fleuve Rhône alimente de nombreuses zones humides et nappes souterraines et héberge une riche biodiversité.

Il rappelle les enjeux pour le SCoT BUCOPA le fleuve Rhône et qu'il est important pour le SCoT de pouvoir s'appuyer sur les études prospectives menées par l'agence de l'eau sur ce sujet.

Madame MARQUESTE expose le contenu de l'étude, puis Sophie LELCHAT prend la parole pour présenter le plan de bassin d'adaptation au changement climatique qui est mis en place pour engager l'ensemble des acteurs. Elle précise que des informations sont disponibles à ce sujet sur le site internet de l'Agence de l'eau.

A l'issue de cette présentation, le président donne la parole à l'assemblée.

Gabriel FOURNIER ne comprend pas comment malgré la fonte des glaciers, il y a moins de débits dans le Rhône et à quoi correspond le chiffre de 20% d'hydroélectrique français. L'Agence de l'eau explique que cette fonte ne compense pas suffisamment car les glaciers qui soutiennent l'étiage ne se reconstituent pas assez. Concernant le chiffre de 20 % d'hydroélectrique français, elle précise que c'est une directive de l'Etat.

Daniel MARTIN voudrait savoir si le chiffre indiqué de 3 millions de prélèvements fait sur le Rhône est sur l'ensemble du linéaire du Rhône ou s'il y a une segmentation. L'Agence de l'eau indique qu'il n'y a pas de segmentation réalisée.

Joël BRUNET apporte son témoignage sur les projets de désimperméabilisassions menés avec l'Agence de l'eau sur sa commune et sur les financements que celle-ci peut apporter dans les projets visant à protéger la ressource en eau.

Alexandre NANCHI souhaite savoir si les prélèvements définitifs de 48 % pour l'irrigation reviennent ensuite à la nature. L'Agence de l'eau précise que le prélèvement est géré par ASIA pour la culture céréalière, que des sondes sont utilisées maintenant pour savoir quels sont les besoins en eau des plantes et que si les nappes sont déficitaires, les prélèvements sont faits dans le Rhône. Les derniers projets d'ASIA ont permis de diminuer le prélèvement dans le Rhône.

Olivier PREMILLIEU demande si dans le plan d'actions présenté, les territoires prioritaires sont définis et si notre territoire en fait partie. L'Agence de l'eau indique que les territoires sont classés en fonction du niveau de vulnérabilité. Alexandre NANCHI demande si les cartes de vulnérabilité seront transmises aux territoires. Les cartes sont publiées sur le site internet de l'Agence de l'eau.

Gabriel FOURNIER aborde le sujet du problème du contrôle de l'irrigation et de l'incitation auprès des agriculteurs à planter des plantes qui soient moins consommatrices d'eau. L'Agence de l'eau indique qu'il y a bien entendu des contrôles de la Préfecture, ainsi que des interventions de l'Office Française de la Biodiversité.

Alexandre NANCHI rappelle que les solutions proposées par le plan d'actions reprennent entre autres une solution déjà abordée qui est le stockage de l'eau, qui est un sujet qui a créé de fortes oppositions dans des territoires. C'est pourtant une solution utile qui peut être envisagée dans notre SCoT. Il demande donc si l'Agence de l'eau nous accompagnerait dans un tel choix. L'Agence de l'eau confirme que c'est une solution envisagée.

Jean-Gérard MAURICE évoque le problème sur sa commune de l'utilisation par les particuliers des puits individuels et demande comment les traiter. L'Agence de l'eau indique qu'il y a une réglementation et que cela peut être traité par l'Office Française de la Biodiversité.

Françoise VEYSSET-RABILLOUD souhaite savoir en quoi consiste la restructuration de cours d'eau. L'Agence de l'eau précise qu'il s'agit de reméandrage, de travail sur la largeur du lit, le SR3A le fait déjà sur la rivière d'Ain et sur le Suran.

Olivier PREMILLIEU s'interroge sur ce qu'il va falloir noter dans la révision du SCoT, quelles vont être les injonctions pour le territoire. L'Agence de l'eau indique qu'il faudra effectuer une répartition par types d'usage et se référer aux cartes de vulnérabilité. Claire ANDRÉ demande des précisions sur les actions à décliner en fonction de la vulnérabilité. Le territoire devra s'approprier les actions et les mettre en place. L'Agence de l'eau propose de promouvoir un lien avec le syndicat de

l'Ain sur l'urbanisme, de créer une passerelle avec le SR3A. Olivier PREMILLIEU rajoute que de toute façon, il faudra que le SCoT soit compatible avec le SAGE.

A la suite de la réunion du Conseil, madame MARQUESTE a transmis par mail les précisions suivantes au syndicat mixte BUCOPA :

Concernant le modèle, il est bien spécifique au Rhône parce qu'il a été développé pour le bassin versant du Rhône en intégrant ses caractéristiques physiques.

Est-ce que les modélisations ont été effectuées avec des scénarios évolutifs sur les prélèvements ou seulement sur la base des 3.1 Md de m3 ? : Les débits futurs modélisés sont les débits renaturalisés (sans prélèvements) ; ensuite l'étude fait 3 hypothèses de prélèvements futurs.

Que représente 3.1 Mds en débit ? : cela représente 5 % du volume du Rhône qui s'écoule annuellement, mais le mois de plus forte empreinte (août) c'est 15 % voire 30 % les années exceptionnelles. A l'avenir cela pourrait représenter 40% beaucoup plus fréquemment. Cela représente aussi la moitié de la consommation nationale.

Quelles sont les actions menées avec la Suisse ? : côté Français, il y a le souhait de créer une instance de gouvernance pour cogérer les lâchers du Léman en période de crise notamment. Pour l'instant ils sont gérés de manière unilatérale en fonction des stratégies énergétiques Suisses

Si les glaciers fondent pourquoi ils n'augmentent pas le débit du Rhône à l'étiage ? : La fonte des glaciers est en cours depuis plusieurs années, le bureau d'études explique qu'on a passé le pic où cette fonte alimente au maximum le Rhône, désormais le volume de glace ne fait que diminuer tout comme le débit d'étiage estival du Rhône.

Sur le fait de ne pas voir de différence sur le débit du Rhône depuis 1960 : La baisse de débit n'est pas toujours visible car le Rhône est aménagé de 20 barrages qui créent des plans d'eau en amont, ainsi un plus faible débit est rarement visible.

POINT INFORMATION

• Retour sur le projet EPR en Préfecture de région le 16 octobre 2023 :

Le Président fait un retour sur la réunion qui s'est tenue le 16 octobre dernier en Préfecture.

Ensuite, il donne des éléments sur le planning prévisionnel : saisine mi 2024, travaux préparatoires prévus de 2027 à 2034, en 2034, construction béton du 1^{er} ilot nucléaire et mise en service en 2041. Il y aura donc une 5^{ème} visite décennale pour prévoir la prolongation de la centrale du Bugey.

Mi-2024 sera organisée une consultation avec les services de l'Etat par EDF qui est chargé de la procédure, le travail préparatoire débutera (nombre de réunions, mise en place de registre numériques, ...).

Des tours seront construites. Un élu demande si cela impactera le Rhône. Le Président répond que les éléments n'ont pas encore été donnés par EDF.

10 000 emplois (sous-traitant ou chez EDF) sont prévus sur toute la force d'exploitation, et 20 000 emplois liés à la construction qui ne sont pas des nouveaux emplois.

Claire ANDRÉ demande s'il n'y aura pas d'impact avant 2034, sur les emplois industriels. Le Président indique que le pic est prévu en 2029, avec l'arrivée de 7 600 personnes. Un travail est d'ailleurs fait par EDF pour savoir quels emplois seront impactés. EDF travaille sur le maillage de l'économie locale et de l'économie circulaire, ainsi que sur une compensation écologique.

Un travail est réalisé avec les Communautés de communes et l'Etat sur le service de sécurité propre à EDF, pour ce type d'installation.

Un préfet du nouveau nucléaire a été nommé. Il sera chargé de coordonner l'action de l'Etat avec les collectivités locales et le groupe EDF pour la mise en œuvre du projet. Eric ELIE demande si les deux projets du barrage hydroélectrique et des EPR sont réalisables et si un axe de travail sur la mobilité sera mis en place. Le Président indique qu'ils ont un lien technique s'ils se font tous les deux, mais aucun lien dans le choix politique. Pour le territoire les EPR sont prioritaires. Concernant le travail sur la mobilité, un travail est déjà en cours.

o Retour sur la réunion du 24 novembre 2023 sur le projet d'un nouveau franchissement du Rhône :

Cette réunion a été organisée conjointement par les Conseil départementaux de l'Isère et de l'Ain. Les deux Départements se sont accordés sur la nécessité de prévoir un nouveau franchissement du Rhône entre les deux ponts de Lagnieu et de Loyettes. Ce projet a pour but d'améliorer la circulation entre les départements de l'Ain et de l'Isère, et d'anticiper les conséquences en termes de circulation de l'arrivée des EPR, notamment en désengorgeant le trafic sur la RD 20 et

notamment la traversée de Loyettes. Plusieurs scénarios ont été proposés de localisation de ce nouveau pont, les études d'opportunité et de faisabilité sont en cours. Nous en sommes au stade des études préalables et de la concertation car le projet verra le jour dans 10 ans.

Recours sur la modification du SCoT :

Le Président informe l'assemblée sur l'avancée du recours en indiquant que notre conseil juridique est en cours de rédaction du mémoire en réponse.

• Retour sur la formation CAUE - SCoT du 10 novembre 2023 :

Anne BOLLACHE, 1ère Vice-présidente fait un retour à l'assemblée sur la formation organisée en partenariat avec le CAUE, le 10 novembre dernier. La journée de formation s'est scindée en 2 parties, une partie sur les énergies renouvelables et une autre partie sur le point réglementaire à développer, présentée par le Cabinet d'avocats HELIOS.

Olivier PREMILLIEU rappelle qu'une convention sera reconduite avec le CAUE et qu'un nouveau temps de formation sera proposé aux élus. Les élus intéressés par d'autres sujets peuvent les faire remonter à Olivier PREMILLIEU ou Anne BOLLACHE.

Les prochaines dates des Conseils syndicaux sont données à l'assemblée : le **mercredi 21 février 2024 à 18h00** et le **mardi 02 avril 2024 à 18h00**.

La séance est levée à 20h00.